

démonstré, à la Chambre des communes, de quelle façon les minorités peuvent s'affirmer. Dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, nous essayons d'établir des structures administratives et politiques visant à donner à chaque Indien et à chaque Esquimau la possibilité de s'épanouir, tout en bénéficiant des mêmes avantages et des mêmes services que les autres citoyens de cette région.

Ce bill, une fois mes remarques terminées, sera déféré au comité. Il y sera discuté. Contrairement à ce que l'honorable député de Skeena (M. Howard) a dit hier, il ne s'agit pas d'une loi rédigée «à la vapeur». Nous avons fait part aux conseillers et à la population des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, dès le mois de novembre, de nos intentions à cet égard. De plus, on a reçu, à Ottawa, au mois de décembre, tous les membres élus du conseil du Yukon qui sont venus me rencontrer ainsi que le très honorable premier ministre (M. Trudeau). Pendant de nombreuses heures, nous avons discuté de toute cette politique, et nous avons fait des changements relativement au comité exécutif, conformément aux exigences du conseil du Yukon.

Le projet de loi a été présenté avec un certain retard parce que le premier ministre et moi-même voulions avoir un entretien de même nature avec les membres élus du conseil des Territoires du Nord-Ouest. C'est ce que nous avons eu l'opportunité de faire, il y a quelques semaines, lors d'une visite dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'occasion des Jeux d'hiver de Yellowknife. Ce n'est qu'après que nous avons procédé à la rédaction du projet de loi. Si nous avions rédigé cette mesure avant de rencontrer les membres des Territoires, les députés de l'opposition auraient été les premiers à nous blâmer de ne pas avoir assez consulté les membres élus du conseil.

Aujourd'hui, le bill sera déféré au comité, et chaque député pourra évidemment faire les remarques qu'il voudra sur ce bill. Et quand la loi sera adoptée, nous pourrions prendre les dispositions nécessaires pour organiser, dans les Territoires du Nord-Ouest, des élections qui devront avoir lieu après l'échéance du terme, qui est au mois d'août, tant pour les gens des Territoires du Nord-Ouest que pour ceux du Yukon.

Je remercie tous les députés de leur participation à ce débat; j'espère que le comité fera une étude approfondie de ce bill et qu'il pourra être adopté avant l'été, afin de permettre aux conseils des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon d'adopter les lois qui leur permettront de réduire, s'ils le désirent, l'âge

[L'hon. M. Chrétien.]

des électeurs, et d'apporter d'autres amendements que nous avons voulu laisser à la discrétion des membres élus du Conseil des Territoires plutôt que de nous-mêmes, ici à Ottawa, comme cela se faisait autrefois. Nous voulons accorder plus d'autorité au conseil des Territoires, objectif que ce bill atteindra indubitablement.

• (4.50 p.m.)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.)

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, peut-on déclarer qu'il est cinq heures?

M. l'Orateur suppléant: Les députés sont-ils d'accord.

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Moose Jaw (M. Skøberg)—Les Affaires extérieures—La façon de renseigner les gouvernements étrangers; le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Les relations ouvrières—La grève des remorqueurs en C.-B.—La mise en vigueur des nouveaux règlements de sécurité; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Radio-Canada—Demande d'émissions à l'intention des vieillards.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, de ce côté-ci nous serions prêts à suspendre le débat sur les quatre premières motions à l'ordre du jour, les députés en cause n'étant pas prêts. Elles seraient débattues à leur tour et nous pourrions tout de suite passer à la motion suivante, n° 150, demandant le dépôt de documents et qui est inscrite au nom du député de Kootenay-Ouest (M. Harding).

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.